



Membres du Conseil municipal : 29
Membres en exercice : 29
Présents : 19 Absents : 10
Suffrages exprimés : 23

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU D'ESTRÉTEFONDS (31620)

Séance 2024/02 du 4 mars 2024

D. 2024/02-10 – Vœux pour les travaux de modernisation du pont de Gagnac

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre mars à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes Colucci, sous la présidence de Sandrine SIGAL, Maire.

Présents : ALIS Laure, ARNAUD Olivier, BINET Pascale, BRUN Dante, CASSAGNE Joël, CONSTANS Loïc, CURIAL Sylvain, DUSSART Vincent, FORTIER Jean-Claude, LACALMONTIE Marie-Thérèse, LE GAC Valérie, LEPEE Guillaume, MARCONIS Monique, MARROT Cora, ROBIN Véronique, SAURA Olivier, SEGALA Patricia, SIGAL Sandrine, WASTJER Michel.

Absents : ALONSO Christophe, BALLAND Sandrine, PILIPCZUK Gregory.

Absents excusés : MOINE Magali, SMIDTS Roberte, VERDEAU-BORNE Sébastien.

Pouvoirs : ABAD-LAHIRLE Nadine à SAURA Olivier, DIU Sandrine à BINET Pascale, LABRUNE René à LACALMONTIE Marie-Thérèse, MARTY Laurent à ROBIN Véronique.

Les conseillers ont été convoqués le 27 février 2024 par courrier et/ou électronique à leur adresse personnelle et/ou de messagerie. Le dossier était composé du courrier de convocation, de l'ordre du jour, des notes explicatives de synthèse et des projets de délibération.

Mme ROBIN Véronique est nommé secrétaire de séance. Pascal BARAT, Directeur général des services, assiste à la séance en tant qu'auxiliaire.

Construit en 1963, le pont de Gagnac-sur-Garonne va devoir être modernisé. Le tablier va être remplacé et les appuis conservés. La mise en place de ce nouveau tablier nécessitera une interruption de la circulation pour une période estimée de 6 à 8 mois à l'horizon 2027/2028, pour une mise en service du pont totalement pérennisé et accessible à tous prévue fin 2028.

Le conseil municipal de Castelnau d'Estrétefonds demande à Toulouse Métropole de prendre toutes les dispositions afin de limiter les nuisances suite à ces futurs travaux sur le pont de Gagnac qui engendreront un accroissement sensible de la circulation sur la RD 29 et les axes contigus sur la commune de Castelnau d'Estrétefonds.

Le conseil municipal rappelle aussi l'importance de la construction d'un nouveau pont sur la Garonne, les voies de circulation devant s'adapter rapidement à l'augmentation de la population au nord de Toulouse.

ADOPTÉ à l'unanimité

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Au registre sont les signatures

La Maire,

Sandrine SIGAL